

## Un petit salut



Dès le 8 avril, Céline Berck revient à la direction de l'organisme.

Maintenant, je quitte pour une retraite bien méritée et qui sera fort remplie! Voyages, rénovations, temps en famille et plus!

Au cours de ces 20 ans à Prévention Sud-Ouest j'ai énormément appris sur le plan personnel et professionnel au contact de chacun d'entre vous.

Si je devais résumer mon émotion en deux petites phrases. Je dirais: j'ai été très heureuse avec vous tous dans mon travail et j'ai adoré mon travail qui m'a motivée jusqu'au dernier moment.

Si j'avais un seul conseil à vous donner, ce serait de bien veiller à concilier vos vies personnelles et professionnelles.

Bonne continuation à tous !



## À venir

- 8 avril Conseil d'arrondissement
- 10 avril Rencontre des directions Tandem
- 11 avril Table de sécurité urbaine
- 19 avril Anniversaire de Céline Berck et congé du Vendredi Saint
- 22 avril Congé lundi de Pâques
- 27 avril Anniversaire de Diane Lemon
- 1er mai Tandem à la carte
- 7 mai Forum de Solidarité St-Henri

## Assemblée générale annuelle

Le 20 mars dernier, comme le veut la tradition, les employés et les membres du conseil d'administration ont soupé ensemble avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de Prévention Sud-Ouest. Les employés ont présenté le bilan des activités 2018 et un aperçu de celles pour 2019.

Étant une année impaire, il y avait trois postes en élections au sein du conseil d'administration. Lise Gosselin, Michel Gosselin et André Grenier ayant manifesté le désir de se présenter à nouveau ont été réélus.

Le conseil d'administration est donc formé de: Lise Gosselin, Michel Gosselin, André Grenier, Laurier Dumont, Estelle Landry, Eric Laroche et Bernard Metcalfe.

Merci à tous pour le temps que vous consacrez bénévolement.

## Formation

Le 19 mars dernier, Lionel a suivi la formation sur les gangs de rue offerte par Crime et logique à l'Université de Montréal campus de Longueuil. Ce fut une excellente mise à niveau.

Les 15 et 16 avril prochains, Dominique suivra la formation sur les audits de potentiel piétonnier. Cette formation lui permettra de réaliser des audits dans différents secteurs de l'arrondissement.





## Prompt rétablissement

Au début de mars, Robert Ahmad, intervenant de milieu (projet BUMP) a été victime d'un accident de la route.

Depuis, il est en arrêt de travail. Nous lui souhaitons une remise sur pied rapide afin qu'il nous revienne en forme.

## HOURRAH

Après 6 ans d'efforts collectifs, le projet PARI reçoit un soutien financier de la part de Centraide. Cet appui vise à consolider le projet et à en assurer la coordination.

Prévention Sud-Ouest a été désigné, dans les ententes antérieures du groupe, comme organisme porteur.

Bravo à tous ceux et celles qui ont persévéré!



## Anecdote

En préparant la salle pour le déjeuner-bilan, différents éléments ont été déplacés. Ainsi, la pile que nous utilisons pour les activités de burinage a été débranchée et rangée.

À notre grand étonnement, dernièrement, lorsque nous avons voulu rebrancher la pile nous ne retrouvions plus le fil.



Une fouille minutieuse de notre espace de rangement devra donc avoir lieu sous peu. Celle-ci permettra certainement de retrouver l'élément manquant.



## Le conseil du mois

Avec le printemps, les cyclistes sont de retour!

Rappelons quelques principes importants selon le Code de la sécurité routière.

Le cycliste doit, entre autres :

- respecter les panneaux et les feux de circulation en tout temps,
- céder le passage aux véhicules et autres cyclistes qui ont la priorité à une intersection.
- céder le passage aux piétons qui s'engagent ou qui manifestent leur intention de s'engager dans une intersection
- signaler ses intentions d'une façon continue et sur une distance suffisante
- circuler en demeurant à califourchon et tenir le guidon
- rouler dans le sens de la circulation - sauf si une signalisation autorise le contresens à vélo ou en cas de nécessité.

Le Code de la sécurité routière **interdit** au cycliste, entre autres, de circuler :

- en portant un ou des écouteurs
- en manipulant un appareil électronique portatif, qu'il soit ou non tenu en main
- en consultant l'information affichée sur un écran de visualisation
- avec un vélo ayant un système de freinage défectueux
- En ayant consommé des boissons alcooliques.

Bonne route!

Source:  
<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo/ce-que-dit-la-loi/>



Prévention Sud-Ouest gère également le programme Tandem dans nos quartiers

en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Sud-Ouest.